

Quelles retombées économiques et sociales pour la collectivité ?

Investissement participatif : comment ça marche ?

Témoignages de Maurice Weiss et Marc Champel

Pôlenergie : Association loi 1901 à but non lucratif pour la Maîtrise de l'énergie et énergie renouvelable.

On a été sollicité par la commune pour apporter des infos objectifs sur le sujet.

On va parler des retombées économique et sociale pour la collectivité et l'investissement participatif.

Pour commencer en terme d'emploi : qu'est ce qui se passe ?

La filière éolienne ça va de l'étude de développement jusqu'à la maintenance des éoliennes. Donc des emplois, il y en a tout au long du projet : bureau d'étude, fabrication de différents composants, en Rhône alpes fait partie des régions en cette matière., ingénierie construction et maintenance.

En Europe, ça représente 154 000 pers qui travaillent dans la filière éolienne. 1800 personnes pour l'instant en France. Objectif Grenelle 2020, il est projeté 60 000 emplois en plus.

Pour saint- vincent, les emplois pourraient être lors de la construction des éoliennes : entreprise BTP, de manière plus éloignée toutes les entreprises de génie électrique. A Aubenas, il y a une formation qui existe en maintenance éolien. Emploi aussi pour démantèlement, génie civile ...

Quand on parle de retombée fiscale :

Il y a ceux qui est relatif au foncier : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, part faible. La taxe professionnelle qui a disparue remplacée par la CET : contribution économique territoriale séparée par 2 branches : CFE : cotisation foncière des entreprises et CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises tout est voté par les communes ou le PCI. C'est encore foncier. Les entreprises bénéficient généralement de 3% d'abattement dans l'éolien. Si le chiffre d'affaire est supérieur à 152 000 euros alors possibilité de bénéficier d'un taux de 11,5. Puis de L'IFR : Impôt forfaitaire des entreprises de réseaux soit 7000 euros par MW installé. Les taxes se répartissent de la manière suivante : tout ce qui est foncier va directement aux communes et communauté de commune. L'Ifer à 70 % pour l'enveloppe communale et 30 % pour le département. La CVAE : 50% communale et région et 50% départementale.

Paul Savatier : Simulation annuelle sur 14 machines : 6 sur st vincent et 8 sur cruas. Taxe foncière 3625 euros/ans. En revanche avec le CFE et le CVAE, le gros bénéficiaire est la communauté de commune avec 260 à 300 mille euros de retour en fonction de la production. Ensuite, le deuxième bénéficiaire est le département et le troisième est la région. C'est la part où l'on ne peut strictement rien. Mais comme on est dans la communauté de commune, on

peut négocier une redistribution partielle de cette enveloppe pour cruas et st vincent. Les chiffres dans l'exactitude du mois de septembre.

L'impact éolien sur la valeur des biens immobiliers

C'est plus complexe, il peut y avoir des impacts particuliers, négatifs, dûs au bruit, au paysage. Mais aussi positifs étant donné qu'il y a des recettes fiscales, elles peuvent être utilisées pour l'amélioration des équipements ou des services publics. Après ce qui est difficile ici, c'est de mesurer la valeur des biens immobiliers qui dépendent d'un tas de facteurs : le marché, l'état du logement, le confort, l'accessibilité aux services etc... Et il est difficile de comparer deux sites différents. Mais deux types d'études ont été faites : statistiques (milliers de transactions qui se font autour des parcs éoliens) et l'autre plutôt qualitatif auprès des agences immobilières. En conclusion, résultats sur les Etats unis, suite à l'étude faite sur 24 parcs éoliens, il y a eu quelques erreurs mais en Angleterre une baisse de 2 à 6 % de la valeur des biens. Une étude dans le Pas-de-calais, sur 5 parcs éoliens, les communes n'ont pas connues de baisse de permis de construire et entre 0 à 2km pas de baisse de la valeur des biens. En Bretagne, deux agences sur 8 venaient dire que le parc les ennuyés.

Participation financière au capital :

Maire de St- Agrève – Maurice Weiss :

Parc de la Citadelle : possède 6 éoliennes dont 5 sur la commune de st Agrève et 1 sur la commune de Desaignes.

L'impact paysager : les éoliennes sont sur un point haut constituaient d'une barrière visuelle. C'est pôlénergie qui a travaillé sur l'étude d'opportunité au départ.

Le site a été choisi car il fallait que les éoliennes ne constituent pas une barrière visuelle vis-à-vis du Mont Gerbier et de Désaignes. On est à la fois sur un site où on les voit de très loin et en même temps, elles sont bien adoptées par la population locale car il y avait eu un contact préalable avec les contribuables. La sté privée qui a eu l'étude est Boralex. C'est la communauté de commune qui a choisi la sté de construction. Le travail sur le projet a commencé en 2000 et la réalisation en 2007. Il y a eu 45 réunions pour la réalisation de ce projet entre la population et la communauté de commune.

Les impacts négatifs : le bruit : il est limité car il y a peu d'habitation à proximité. Lorsqu'elles ont été réalisées, la sté a pris en charge les travaux d'isolation sur les maisons dont les propriétaires s'étaient manifestés.

L'impact fiscal : les zones de permis n'ont pas baissées, sur le plan touristique : c'est plutôt positif puisque sur le site a été réalisé un parcours touristique du parc. Et les gens restent loger et se nourrir sur place.

Lorsque nous avons la taxe professionnelle : rapport 80 000 euros et 15000 euros pour la commune de Desaignes. Avec le nouveau système : on est sur une globalité de 74 000 euros pour les 5 éoliennes et je ne parle pas des taxes sur le bâti et non bâti qui sont très faibles. Je ne parle pas des terrains privés dont les propriétaires doivent recevoir environ 2000 euros par éolienne. Il y a aussi du mécénat à hauteur de 10 à 15 000 euros pour les diverses associations. La taxe professionnelle était déjà une ressource de la communauté de commune mais elle n'était pas comptée dans la part.

Les retombées locales : les infrastructures bétons ont été faites par nos locaux. Pour le reste, il n'y a pas vraiment d'entreprises qualifiées. La ligne du réseau a été raccordé par un génie civile locale.

Le parc est un rare parc créé en forêt, et pour l'époque les éoliennes étaient hautes (120 m) et les arbres caches une grande partie de la machine.

Ceci correspond à une création d'énergie pour 11 000 habitants.

Questions : pouvez -vous nous dire combien ça rapporte à Boralex ? je ne sais pas.

Qui est le propriétaire des éoliennes : Boralex.

Je fais régulièrement des réunions publiques avec la population mais le bruit n'est pas ce qui dérange le plus. Par rapport au village, nous sommes à 7 kms. La maison la plus proche est à 500 et le hameau 700 mètres avec une configuration particulière. Parfois ils entendent les éoliennes. Mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de nuisance au niveau du bruit.

Question : Si on vous avez dit , en tant que Maire d'une commune, on vous avait dit on en met 5 ou 14 à 700 mètres du village, comment auriez - vous réagit et est-ce que votre population l'aurait accepté ? Je pense que l'on aurait dit non tout de suite...non mais je n'en sais rien... c'est un peu compliqué. On se serait appuyé sur la même démarche, avec toutes les consultations.

Ici, la situation est complètement différente. Votre commune fait 3 fois la taille de st vincent donc vous avez la place pour les mettre plus loin.

La question du démantèlement a changé, il y a un fond obligatoire par la sté déposé et gelé.

Juridiquement la sté Boralex est hors la loi. Elle est virtuellement en dépôt de bilan. Elle a mangé 118 fois sont capital. Avec un excès d'endettement. Toutes les années elle fait des pertes avec 0 employés.

J'ai l'impression que vous me faites un procès Boralex , mais je ne travaille pas pour eux.

« Plus de communication, plus d'échanges ».

La Maire de St agrève ajoute que chaque communauté de commune a son fonctionnement, St vincent est différent, ici il y a un retour sur le terrain d'exploitation. La communauté de commune ne verse rien à la commune de st-Agrève.

Question : Est-ce qu'il serait possible que st vincent perçoive une part ? si la communauté de commune a une ressource supplémentaire elle répartit. Il est possible de percevoir après.

Notre Maire Paul Savatier : si je vous disais, maintenant, ça y est c'est réglé, il y a autant qui revient à la commune, vous me diriez que c'est fixé, tout est ficelé donc tu es un menteur. Là comme rien n'est ficelé, vous avez ma position, donc je ne donnerai pas de chiffre de retour sur la commune. Sur la communauté de commune Barrès-Coiron, quant il y a une implantation industrielle, il y a un retour sur la commune d'implation. D'ici là , on ne sait pas comment sera la communauté de commune dans quelques années puisqu'elle peut évoluer d'ici là. Il faut se dire que ce que fait la communauté de commune dans ce qu'elle met en place concerne aussi toutes les autres communes.

Intervention de Monsieur Champel :

Je suis indépendant, je n'ai aucune action et je souhaite que l'on ne considère pas qu'on fait de l'éolienne pour faire du fric. J'ai été conditionné par mon père car nous n'avions pas d'électricité dans notre hameau. La première des choses qu'a faite mon père en revenant de guerre, il a construit une éolienne.

Chez nous nous sommes propriétaires du sol. Nous avons plus de 5000 euros /an par machine sur 13 machines. Il y a 75 000 euros de revenus de location sur la commune. Et le revenu des compensations de l'ancienne taxe professionnelle.

On s'est penché sur le projet en 1994 et on l'a mis en service en 2005. Nous avons fait 2 référendums. Nous avons souhaité tenir compte de la distance des habitations (minimum 700m) les autres sont plus loin, et on a considéré le relief. On a vu le problème du Bois. Sachant que aujourd'hui, les problèmes de DB ont changé. Deux Db dans certains endroits, c'est énorme mais c'est une garantie pour les riverains de ne pas avoir cette nuisance nocturne. Le bruit est la nuisance la plus importante.

Dans toute activité humaine, il y a le pour et le compte, et étant élu, nous sommes dans une position délicate. Je suis Maire d'une commune de 450 habitants et avec une commune si peu peuplée, il fallait trouver des moyens pour financer quoi, des écoles etc...pour aménager le village qu'il soit plus agréable. Et nous subissons la crise plus qu'ailleurs car les demandes de permis baissent comme en général sur l'Ardèche ; mais je pense que c'est dû à la crise. Les éoliennes sont à une distance de 3km du village.

Question : qui s'occupe de l'entretien ? Il est fait par général électrique qui est en Allemagne.

Investissement Participatif :

Comment ça marche ? Est-ce que l'on peut faire participer les habitants ?

L'éolien est une activité lucrative et de dividendes. Elle génère 4 fois plus d'argents que les recettes fiscales pour les collectivités. Les banques sont rémunérées et il est possible pour les particuliers de participer à l'investissement, il n'y a qu'à voir en Allemagne, la participation des investissements dans le parc éolien.

On est maintenant sur une phase de construction donc il y a une prise de participation directe. Pour la sté, c'est le fond d'énergie partagé et pour les particuliers, ce sont les fonds propres. Il y a un fond d'investissement de la région Rhône Alpes « OSER ».

Paul Savatier : il faut absolument que l'on se parle, que l'on respecte les opinions de chacun.

Question : y a-t-il possibilité d'envisager que le projet soit abandonné ? Il viendra le temps des décisions. EDF pense déposer son dossier incomplet fin janvier. On aura alors accès aux diverses pièces : expertiser et contre-expertiser.

Travailler le projet « oui », mais dans quel objectif ? Pas de réponses.

EDF présente son projet mardi 15 décembre à la population de 10h à 12h et de 14h à 20h sur Saint-Vincent.

L'étude d'impact national est déjà fait par le Préfet (intervention dans le public). « Non » dit Paul, c'est l'étude de cadrage. Il faut voir aussi le côté régalien.
Bon, si ça existe, je l'obtiendrais dit Paul.

Prochaine réunion sur la santé et le sanitaire.